

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 31 juillet 2008

Etaient présents :

Mm. Gérard PELAMATTI, Maire, BEAUFORT, DUGLAND, CARLIER, COSTE, Melle PHILIPPON, Mmes HUREAU et JACOB

Etaient excusés : Mme VAILLANT pouvoir à Mlle PHILIPPON

M. METIVIER pouvoir à M. DUGLAND

Etait absente : Mme RENOULT

Etait invitée : Mme ANGOT, Secrétaire de Mairie

La séance est ouverte à 20h30. Secrétaire de séance désigné : M. Michel CARLIER

1/ Compte rendu du précédent Conseil Municipal

- Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 juin 2008.

2/ Communication des informations concernant les dossiers en cours :

- Stationnement dans la rue de Rome : Une réunion avec les riverains et la municipalité sera convoquée en septembre afin de trouver une solution acceptable par tous.
- Elagage d'arbres donnant sur le domaine public : Les règles fixées par le Code Civil concernant les obligations d'élagage des arbres donnant sur le domaine public seront rappelées à tous les propriétaires en septembre.
- Indemnisation pour le poteau d'incendie accidenté : Le montant proposé par l'assureur de la partie adverse ne tient pas compte des frais engagés pour la recherche de la fuite d'eau consécutive au choc. Le conseil décide donc de refuser le règlement proposé et demande à l'assureur de « revoir sa copie » Montant du litige : environ 170 €.
- Problème des affaissements sur le RD 3 : Le dossier sera transmis au Conseiller Général, l'entretien du RD 3 incombant au Département. En ce qui concerne les affaissements liés à l'assainissement, le SARCT sera contacté pour intervention si nécessaire.
- Communication du courrier envoyé à l'école privée Sainte Marie Madeleine de Château-Thierry : La Municipalité refuse de payer les frais de scolarité des enfants de la Commune fréquentant.
- Communication du courrier envoyé à la CCRCT concernant les incidents de collecte des déchets verts pour suite à donner auprès de la société prestataire de service.
- Derniers développements de la « saga » de la panne de la tondeuse autoportée : Le moteur neuf étant enfin arrivé à destination, l'échange devrait être effectué dès demain et l'outil enfin opérationnel dans quelques jours.
- Dossier réception des travaux sur le réseau d'adduction d'eau effectués sur le VC6 dit Chemin de Champillon par la société Véolia : Les travaux n'étant pas terminés (bas côté non nivelés, base du poteau incendie de surface insuffisante) le certificat de réception des travaux a été pour le moment refusé.
- Communication de l'attestation faite par la Mairie pour les propriétaires de la boulangerie de Gland concernant leur affaire au tribunal.
- Communication des décisions prises concernant deux permis de construire :
 - (a) Refus de la DDE concernant le bâtiment à usage de bureaux. Les plans fournis semblent indiquer que le bâtiment ne servirait pas pour des bureaux mais plus vraisemblablement à une habitation...
 - (b) Refus de la demande d'installation d'un mobil home sur un terrain près du lavoir des Coquaines. Ce type d'installation est interdit dans la Vallée de la Marne. Par ailleurs ces deux demandes de permis de construire se situent dans un lieu où il n'y a ni route, ni eau, ni électricité, ni assainissement. La Mairie n'est pas tenue de faire la viabilisation.

- Lecture des délibérations prise au conseil du 27 juin concernant l'ONF, les usagers de la SNCF, la ZID de l'Omois et le remboursement de la caution Graph-Concept

-

4/ Délibérations :

- USEDA : Le Conseil accepte la proposition faite par l'USEDA pour l'implantation d'un point d'éclairage public supplémentaire et d'un éclairage spécifique pour le passage protégé de la Fraîche Fontaine.
 - Montant des travaux : 5114,24 €
 - Prise en charge USEDA : 1618,70 €
 - A charge de la commune : 3495,54 €
- Assurance contre les risques statutaires des employés communaux : Le Conseil décide d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion des employés territoriaux.. Cette assurance permet le remboursement à la commune des salaires versés à ses employés communaux lors des arrêts pour maladie, accidents de travail, etc. Le conseil a décidé de choisir :
 - (a) Pour les employés affiliés à la CNRACL : Option 1 : Tous risques avec franchise de 10 jours fixes par arrêt en maladie ordinaire au taux de 5,55 % (+ 0,2 % pour frais de gestion) de la masse salariale annuelle.
 - (b) Pour les employés affiliés à l'IRCANTEC : Option 1 : Tous risques avec franchise de 10 jours fixes par arrêt en maladie ordinaire au taux de 1,20 % (+ 0,2 % pour frais de gestion) de la masse salariale annuelle.

Les nouveaux contrats prendront effet au 1^{er} janvier 2009. Le conseil autorise M. Le Maire à signer le contrat d'assurance et la convention de gestion s'y rapportant

5/ Questions diverses :

- Point sur les démarches entreprises auprès de fournisseurs et prestataires de service pour l'achat et l'entretien des futurs abris-bus. Aucun choix n'est pour le moment arrêté.
- Acceptation des propositions d'achat de matériel pour l'employé communal. La liste étant établie, des devis seront demandés auprès de divers fournisseurs avant toute commande. Ces achats sont inscrits au budget 2008 de la commune pour un montant possible de 6000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.